

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
Du 9 septembre 2011

L'an deux mil onze, le neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 02/09/2011.

Présents : Tous les membres du Conseil municipal en exercice, sauf :

M. BARTHELEMY Michel qui a donné pouvoir à M. PIREYRE Eric  
Mme TENNEREL Patricia qui a donné pouvoir à M. RONGERE André  
Mme CASSAGNE Christelle qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET Michelle

a été élue secrétaire : Mme ROUSSET Michelle.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 8 juillet 2011.

**1-Validation du projet PAB – aménagement du cœur du village de La Martre :**

M. le Maire informe l'assemblée, que ce programme d'investissement programmé au F.I.C. 2011 sera fusionné au F.I.C. 2012.

Après avoir pris en compte les observations faites par les habitants du village de La Martre qui avaient été consultés le mardi 19 juillet 2011, le Cabinet GEOVAL a remis un nouveau plan d'aménagement, ainsi qu'une nouvelle estimation de l'opération qui s'élève à 220 000 € H.T.

Après examen des documents, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de valider le projet PAB.

**2-Décisions Modificatives :**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de valider la décision modificative suivante :

Abonder le programme d'investissement opération 51 – Acquisitions de Matériels Divers de 1300 €.

Ces crédits seront pris sur la section de fonctionnement, chapitre 022 : dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**3-Autorisation d'ester en justice :**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de l'autoriser à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune dans tous litiges.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**4-Ancienne Eglise de la Martre – acte de servitude :**

M. le Maire informe l'assemblée que l'Eglise de La Martre vient d'être vendue. Le Notaire chargé de cette vente demande qu'un acte de servitude soit établi, concernant le passage des canalisations de tous réseaux qui sont enfouis sur le domaine privé de la Commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**5-EPF/Smaf – nouvelles adhésions :**

M. le Maire informe l'assemblée que la Commune d'Arfeuilles et la Communauté de Communes du Haut Livradois ont demandé leur adhésion.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**6-QUESTIONS DIVERSES :**

**-Transfert du pouvoir de Police :** Suite à l'article 63 de la loi du 16 décembre 2010 portant sur la réforme des collectivités territoriales prévoit le transfert automatique au Président de la Communauté de Communes du pouvoir de police spéciale attaché à 3 compétences (assainissement, gestion des déchets ménagers et réalisation d'aire d'accueil des gens du voyage) au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Le groupe de travail et le bureau communautaire proposent que ces pouvoirs de police restent du ressort des Maires des Communes pour conserver des relations privilégiées avec leurs administrés.

M. le Maire décide de garder les pouvoirs de police concernés.

**-Travaux de voirie :** Après consultation des élus dans leur secteur, des travaux d'entretien de voirie sont programmés en automne dans divers hameaux et seront réalisés par l'Entreprise DELAVET Daniel, pour un montant de 5 150 € H.T.

**-SDIS – pompiers volontaires :** Le Président du SDIS nous fait part de ses inquiétudes concernant le statut des sapeurs-pompiers volontaires, sur le temps de travail. Il demande dès aujourd'hui la mobilisation des élus pour que la directive européenne qui n'est pas finalisée, ne s'applique pas aux sapeurs-pompiers volontaires.

**-Effectifs scolaires – RENTREE 2011/2012 :** suite aux inscriptions réalisées les effectifs du RPI comprenant 98 élèves sont répartis comme suit :

Ecole d'Isserteaux : 52 Maternelle (petite et moyenne section) ; 29 Maternelle (grande section) et CP : 23

Ecole de Montmorin : 46 CE1 et CE2 (cours élémentaires) ; 20 CM1 et CM2 (cours moyens) :

**Tarifs scolaires :** Cantine : 2,80 € le repas, Garderie : 0,95 € 1/2 heure et transport 13 € par enfant et par mois.

**-Sauvegarde informatique :** un nouveau matériel de sauvegarde informatique est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.